

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

1 an 6 mois 3 mois
fr. 20 11 6

Rédaction et Expédition
BUREAUX : Grand'Rue 10, à Fribourg
La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

CHRONIQUE
SUISSE
FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE
ITALIE, ESPAGNE
ANGLETERRE, HOLLANDE
ÉTATS-UNIS

OBSERVATIONS POLITIQUES

La votation du 25 février dans le canton de Schwyz est digne d'attention. Ce canton a une majorité conservatrice assurée, et, en d'autres temps, le parti radical n'aurait pas même essayé de lutter dans une élection partielle. Malheureusement Schwyz souffre du même mal que Fribourg. Il y a là aussi un parti, qui se dit conservateur « modéré », et qui fait consister sa modération à désertir le camp conservateur et à porter l'appoint de ses voix dans une coalition avec le radicalisme.

Ce mouvement politique, connu depuis quelques années déjà par les observateurs attentifs, ne s'est révélé au grand jour qu'en 1881 à propos d'une mesquine question de clocher et a subitement embrassé tout le canton. Le renouvellement partiel du Grand Conseil a fourni à ces « modérés » l'occasion de mesurer leurs forces. La majorité conservatrice en sortit notablement affaiblie. On ne regardait donc pas l'avenir sans appréhensions.

L'élection au Conseil national, par suite de la mort si regrettable de M. Eberlé, a été l'occasion saisie par les bienpublicards au parti conservateur gouvernemental. La lutte a été acharnée. Les libéraux et les radicaux ont eu recours à tous les mêmes moyens dont nous les avons vus faire usage à Fribourg après la mort de M. Weck-Reynold. La différence n'a consisté que dans l'attitude du Vaterland si sympathique aux « modérés » de Fribourg et si justement sévère pour les « modérés » de Schwyz.

Hâtons-nous de le constater, le parti conservateur proprement dit est sorti triomphant de la grande bataille du 25 février. Son candidat, M. Nicolas Benziger, l'a emporté par 4,492 voix sur M. Gyr-Benziger, le candidat de la coalition libérale-radical, qui n'en a recueilli que 2,857. La différence en faveur du candidat conservateur est de 1,635 voix. Majorité considérable, si on l'envisage en elle-même, et plus encore si l'on considère qu'au 26 novembre, le nombre des votants avait été de 10,500 dans le canton de Schwyz, tandis qu'il ne s'est

retrouvé que 7,500 bulletins à l'élection du 25 février. Il y a donc 3,000 votants de moins, et chacun sait que, dans une élection disputée, les abstentions ne se produisent ni du côté des radicaux ni du côté des soi-disant modérés. Ces 3,000 électeurs appartiennent certainement en très grande majorité au parti conservateur proprement dit, et se retrouveront dans les votations cantonales dont l'importance est mieux comprise des populations.

Autre observation rassurante. M. Benziger a obtenu la majorité sur son concurrent dans tous les districts sans exception, et cette majorité est écrasante dans les deux plus importants districts, ceux de Schwyz et de la Marche, qui comprennent à eux seuls le deux tiers de la population totale du canton. Ainsi l'avenir politique de ce canton est désormais assuré. Les « modérés » en sont là comme à Fribourg ; ils ne recueilleront pas le prix espéré de leur défection.

Nos récents articles sur les résultats probables d'une tentative de négociations pour régler les questions diocésaines en Suisse, n'ont pas eu l'heur de plaire au *Bien public*, qui nous oppose fort à tort le *Moniteur de Rome*. Ce dernier journal, qui a lui-même déclaré n'être pas « l'organe officieux du Vatican » (prière au *Bien public* de prendre note de la rectification), n'a absolument rien dit qui détruise les arguments de la *Liberté*.

En fait, aucune négociation n'est engagée, et aucune négociation n'est proposée, aucune négociation n'est même en perspective. Nous pouvons donc discuter librement une question toute théorique, et il est absurde de vouloir prétendre que nous serions en opposition avec des intentions connues du Saint-Siège. S'il ne s'agit que de vouloir la paix, tout le monde la veut, du côté des catholiques du moins ; mais il faut voir aussi si les moyens suggérés par certains journaux sont de nature à amener la paix, et non pas à rendre la guerre plus dangereuse. Il serait vraiment étrange qu'un journal ne pût pas discuter les idées d'un journal, sans qu'on l'accuse de « prendre une attitude souverainement injurieuse envers la personne du Souverain-Pontife » !!! Que le *Bien public* désire voir le Conseil

fédéral s'immiscer dans nos questions diocésaines, comme on l'a amené à se mêler d'une circulaire épiscopale, rien là que de très naturel. Mais nous croyons que ce sentiment n'est pas partagé par ceux qui sentent combien une semblable immixtion serait périlleuse pour nos libertés religieuses et contraire aux principes fédéralistes.

Le *Bien public* a, du reste, un moyen très commode de tout arranger : c'est de « réunir de nouveau les paroisses catholiques de Genève à l'évêché de Lausanne. » Nous n'avons pas à discuter des propositions si peu sérieuses ; si nous sommes bien renseignés, les plus grands ennemis du Vicariat apostolique n'oseraient pas eux-mêmes poser cette réunion comme base d'éventuelles négociations.

NOUVELLES SUISSES

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berne, 28 février.

Puisqu'on a déjà plusieurs fois soupçonné votre correspondant de porter rancune à la *Berner-Volkszeitung*, je m'empresse de relever dans ce journal une déclaration d'une vérocité peut-être involontaire.

Dans le N° 14 de la *Berner-Volkszeitung*, organe protestant et autrefois antifribourgeois, je trouve une correspondance d'Olten (Soleure). On y parle de l'ardeur qu'ont mise les vieux-catholiques à s'annexer les biens de l'Eglise romaine, et le correspondant ajoute : « De pareilles annexions ont été déjà commises de la part des autorités au « temps de la Réforme, et ce qu'on n'a pas « su conquérir par la ruse, on l'a pris par « la violence. »

Qu'on dise encore que je ne sais pas faire ressortir ce qu'il y a de vrai dans la *Berner-Volkszeitung*.

Tel collaborateur piétiste de ce journal ne sera cependant pas content de cette exubérante vérocité. Raison de plus pour ne pas marchander en cette circonstance les compliments au journal d'Herzogenbuchsee.

SUISSES A L'ÉTRANGER. — Le rapport de

— Et la mienne, répondit fièrement le Polonais.

— Maintenant, tous à votre bateau et tenez-vous prêts pour appareiller dans quelques heures ; nous n'avons pas de temps à perdre, reprit le lieutenant pale de colère et en jetant au Varnak un regard de menace, que celui-ci soutint sans sourcil.

Le lendemain, la pêche était ouverte, et à l'entrée du golfe croisait toute une flottille, au centre de laquelle le *Saint-Nicolas* se faisait remarquer par la flamme rouge surmontant l'un de ses mâts, et une boule noire fixée, par hasard ou autrement, à l'extrémité du beaupré, et qui n'était autre chose qu'un bonnet de fourrure, placé là par son propriétaire, pour un motif tiff qu'il eût été sans doute difficile de s'expliquer.

Piotre, le premier, avait remarqué cet étrange pavillon.

— Tiens, fit-il, en le montrant à Marpha qui, sous un prétexte ou sous l'autre, trouvait moyen de passer sa vie sur le pont, vois ce bonnet, c'est celui de ton mari. Il est fou d'être allé le placer là ; je vais le descendre et le lui rapporter.

— A ta place, je n'en ferais rien.

— Bah ! Et pourquoi ?

— Je crois, fit-elle, en baissant la voix, comme pour ne pas être entendue, que c'est une des cérémonies du secret.

— Alors, il y a du sortilège là-dedans, comme je le pensais.

— Cela pourrait bien être.

— Et tu crois que si on l'ôtait la pêche ne réussirait pas ?

— C'est bien possible.

la Société suisse de bienfaisance de St-Petersbourg, comme tous les documents analogues qui nous viennent de l'étranger, recommande instamment aux parents et tuteurs des jeunes filles qui se disposent à gagner leur vie en Russie, de prendre des informations sérieuses et de ne pas exposer à la légère l'avenir de celles qui leur sont confiées. « C'est des bureaux de placement, dit ce document, que vient tout le mal ; il est des agences plus ou moins clandestines qui, au mépris des lois, font ce que l'on a justement appelé la traite des blanches ; qu'on les signale, qu'on les démasque et que l'on mette tout en œuvre pour entraver leur infâme commerce ! »

TARIFS DE CHEMINS DE FER. — A partir du 10 mars prochain entrera en vigueur un tarif commun de transit (P. V.) N° 445, comportant des taxes réduites pour le transport de céréales et leurs similaires, par wagons de 10,000 kg., de Marseille-Saint-Charles, Marseille-Joliette, Arles, La Ciotat, Toulon et Cette, à toutes les stations du Suisse-Occidental et du Simplon.

CONVENTIONS INTERNATIONALES. — Le ministre des affaires étrangères de Hollande vient de déposer au bureau du parlement, à la Haye, un projet de loi relatif à la pêche. Comme on s'en souvient, il s'agit d'une affaire au sujet de laquelle nous avons donné des renseignements étendus. Les pêcheurs hollandais capturent en grand, au moyen d'engins perfectionnés, les saumons qui veulent remonter le Rhin. Les Etats riverains ont réclamé, la Hollande a résisté et il y a trois mois l'Allemagne annonçait officiellement qu'elle allait employer d'autres moyens pour engager la Hollande à remplir ses engagements. Nous ne commissions naturellement pas le genre de moyens mis en œuvre, nous nous bornons à signaler le dépôt d'un projet de loi.

Berne

Une réunion d'artisans convoquée à l'effet de discuter la situation actuelle de la petite industrie, a chargé une commission d'examiner les voies et moyens de la remettre en état de lutter avec succès contre la concurrence ; cette commission devra faire rapport dans une nouvelle assemblée.

En ce moment, César monta sur le pont ; les deux Cosaques l'accompagnaient comme son ombre.

Le prisonnier paraissait fort indifférent à ce qui se passait autour de lui.

— Frère, lui dit, avec une certaine hésitation, le crédule pêcheur, est-ce toi qui as placé là ton bonnet ?

— C'est moi, frère.

— Est-il permis de demander pourquoi ?

— C'est mon secret.

— Doit-il y rester longtemps ?

— Huit jours et huit nuits.

— Et pendant ce temps nous ferons les belles pêches dont tu nous as parlé ?

— Non, vous ne ferez que des prises ordinaires.

— Quand donc prendrons-nous ce que tu nous a promis ?

— Quand j'aurai pu composer l'appât secret.

Piotre poussa un profond soupir et reprit son travail.

Trois jours et trois nuits se passèrent, on eût dit qu'une fatalité s'attachait à tous les bateaux armés par Pavel, tandis que tous les autres faisaient d'importantes captures, eux seuls ne prenaient à peu près que du fretin.

Polosikof était hors de lui.

Les 20,000 roubles qu'il comptait gagner se solderaient évidemment par une perte sèche. Soltement crédule, comme tous ceux qui se targuent de ne pas croire, le lieutenant russe n'était pas éloigné de penser que sa mauvaise veine ne venait que de l'entêtement du Polonais.

Il se rendit à bord du *Saint-Nicolas* et le fit

69 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

MARPHA

PAR

A. DE LAMOTHE

CHAPITRE XVIII

L'ÉVASION.

— Nous sommes volés, murmura Piotre à l'oreille de son frère ; nous n'en verrons pas un kopeck.

— Dieu veuille qu'il ne nous fasse pas d'autre tort, répondit celui-ci, avec cette froide résignation que le peuple russe doit à l'habitude de l'esclavage.

Seulement, reprit Nicéphore, avec son mauvais sourire, vous comprenez que nous avons intérêt à ce que ce secret soit exploité avec activité

et à ce que la pêche de cette année soit surveillée d'une manière toute particulière ; vous voudrez donc bien mettre deux Cosaques à bord du *Saint-Nicolas*, pour stimuler le zèle de l'équipage et empêcher les curieux de venir surprendre notre secret, ou, ce qui revient au même, tenir la main à ce que nos gens ne le fassent connaître à d'autres.

— Parfaitement Votre Excellence ; mais, comme deux Cosaques ne suffiraient pas pour empêcher toute communication avec le navire interdit, j'en mettrai quatre.

— Non, mon cher, non, deux suffisent ; n'est-il pas vrai, mon cher César ? fit le Russe, en regardant en dessous le Polonais.

— Ce sera comme Votre Excellence l'entendra, fit froidement celui-ci ; mais je lui ferai remarquer qu'il est indispensable, pour la fabrication de mon appât, que j'aie moi-même cherché sur le rivage, du côté de la toundra, les plantes nécessaires.

— Vraiment ?

— Rien de plus certain.

— On pourra aller les cueillir pour toi.

— C'est inutile, je ne veux livrer mon secret à personne.

— Pas même à moi ?

— A personne.

— Nous verrons, cher ami. Nous verrons. Mon cher Grigor, veuillez faire reconduire à bord le roi de la pêche, avec les honneurs qui lui sont dus ; et puis, que lui seul a le secret, ce sera lui seul aussi que nos Cosaques auront à surveiller : cela simplifiera leur besogne.

Zurich
On a enterré à Bulach une jeune fille de 14 ans, décédée après quelques jours d'horribles souffrances. Comme des bruits circulaient quant aux causes du décès, une expertise médicale a eu lieu, et on a constaté un empoisonnement par suite d'absorption d'aliments malsains. Plusieurs personnes ont été malades pour avoir consommé du saucisson suspect.

Lucerne
Le 25 février des affiches conviaient les citoyens à assister à une assemblée populaire, il s'agissait de réformes politiques, réduction du nombre des membres du Grand Conseil, initiative populaire, etc. L'affiche était signée : Constantin Siegwart, un fils du chef sonderbundien de ce nom. Ses parents, qui habitent Altorf, ont invité le public à ne pas prendre l'appel au sérieux, le signataire ne jouissant pas de la plénitude de ses facultés.

Tessin
La contrebande à la frontière suisse-italienne, du côté du Tessin, a pris des proportions considérables, et des mesures extrêmement rigoureuses ont dû être décrétées par le gouvernement italien. L'Araldo affirme que, rien que pour la province de Como, l'Italie est forcée d'entretenir 1200 douaniers et 20 officiers pour surveiller la frontière. En 1882, il y eut 1510 contrebandes et on a arrêté 1063 contrebandiers. Les marchandises saisies forment un total de 2570 kg. de sel, 14,195 kg. de tabac, 11,580 de denrées coloniales, 344 de tissus et 12,558 d'articles divers, parmi lesquels du pétrole, des montres, des armes, etc.

Vaud
Dans la nuit de dimanche à lundi, à Bullet, un gendre a tué son beau-père d'un coup de fusil tiré à bout portant. Des querelles de ménage seraient le motif de ce crime. La justice informe.

Genève
On lit dans le Journal de Genève : « La première comète de l'année 1883 a comparaitre devant lui ; mais, ni promesses ni menaces ne produisirent aucun effet sur l'esprit obstiné du Varnak : ce fut le lieutenant russe qui se vit obligé de capituler. Il commença par accorder que César descendrait à terre le plus tôt possible, le lendemain par exemple, mais toujours sous la surveillance immédiate des Cosaques préposés à sa garde. Le Polonais n'avait aucune objection à faire à la présence des deux gardiens, et il consentit sans difficulté à leur descente sur le rivage avec lui. En revanche, il refusa de désigner le jour, promettant que ce serait avant la fin de la semaine, et mettant pour condition que, non seulement Marpha serait de l'expédition, mais qu'elle pourrait, si besoin était, faire une excursion plus prolongée dans la toundra, pour se procurer les plantes qui ne se trouveraient pas sur le rivage. Il fallut bien en passer par toutes les exigences du prisonnier, 20,000 roubles ne sont pas chose facile à gagner, et pour que le Varnak osât poser ainsi des conditions, au risque de périr sous le knout, s'il ne réussissait pas, il était nécessaire qu'il eût une bien grande certitude dans l'efficacité de son fameux secret. Le marché conclu, Polosikof se retira, promettant de revenir sous peu pour régler définitivement leurs comptes. Es-tu bien certain de la recette ? demanda Pierre avec inquiétude. — Parfaitement certain. — Dieu veuille que tu ne te trompes pas, car il avait un bien mauvais sourire en te quittant, reprit le pêcheur.

été découverte le 23 février, à minuit en Amérique. La nouvelle télégraphique en étant parvenue à notre Observatoire dès le 25, on a cherché à la voir et on a pu, le soir même, en fixer la position. Le 26, une nouvelle observation a permis à M. W. Meyer de calculer immédiatement les données approximatives de son orbite.

« Il résulte de ces éléments que le nouvel astre a dû passer à son périhélie le 20 février, un instant avant midi. Sa distance au soleil était à ce moment égale au trois-quarts du rayon de l'orbite terrestre. Son mouvement dans le ciel permettra de la voir pendant quelque temps encore après le coucher du soleil.

« Elle est aujourd'hui sur les confins de la constellation de Pégase, est elle passera vers le 5 mars à mi-distance de a et b d'Andromède. Son éclat ne permet de la discerner à la vue simple, mais elle est visible avec une lunette de petite dimension. »

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris
(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, le 27 février.
L'union des princes d'Orléans avec le chef de la Maison de Bourbon a été le prétexte des mesures illégales de retraits d'emploi dans l'armée.

« Dans son discours de l'autre jour, le seul « fait » allégué par le ministre de la guerre contre les officiers qu'il frappait a été la visite à Frohsdorf. Ce n'est pas nous qui chercherons à excuser les princes d'Orléans d'une visite qui les honore et qui fut un grand acte de patriotisme. Grâce à Dieu, les résultats de cette visite subsistent, pour l'effacement des divisions et des malentendus du passé comme pour l'espérance des réparations à venir. Mais si, pour montrer la vanité misérable de l'argumentation du ministre, nous consentions pour un moment à nous placer à son point de vue et à voir dans la visite à Frohsdorf un sujet de blâme, nous aurions au fait une réponse écrasante à lui opposer. Des trois officiers frappés, il en est deux, le duc de Chartres et le duc d'Alençon, dont la réintégration par une loi dans les rangs de l'armée française est postérieure à la visite à Frohsdorf. Or, nous n'avons jamais vu qu'on frappât un officier pour un fait antérieur à son entrée dans l'armée, et en tout cas le législateur souverain avait indiqué lui-même qu'il ne voyait là aucune cause d'indignité. Quant au troisième, le duc d'Aumale, si nous avons bonne mémoire, il n'est pas matériellement allé à Frohsdorf. Personne, sans doute, ne serait fondé à interpréter cette abstention comme marquant une volonté de se séparer des autres membres de sa maison. Mais enfin, au point de vue du général Thibaudin, le « fait » matériel qu'il a invoqué lui échappe. Force est donc de laisser de côté le motif tiré du voyage à Frohsdorf et d'en revenir au rapport qui a précédé le décret, c'est-à-dire à l'absence complète de motif. »

On assure que le retard apporté à la nomination des colonels Riou et Gay au grade de général est dû à l'opposition de M. Jules Ferry. Le président du conseil aurait de sérieuses raisons de penser que ces nominations produiraient dans l'armée un effet déplorable.

D'autre part les colonels Riou et Gay élèvent la prétention, à bon droit jugée inadmissible, de conserver leur situation au Sénat et à la Chambre, malgré leur changement de grade. C'est un point sur lequel M. Ferry refuse, plus énergiquement encore, de céder.

C'est par l'indiscrétion d'un ami du journal La Lanterne qu'a été dévoilé le petit complot opportuniste, machiné contre le prétorien que M. Gambetta avait préposé à la garde du Palais-Bourbon. Ce colonel politicien qui aura gagné ses étoiles de général en paradant en veston ou en jaquette (!) dans les couloirs de la Chambre, s'occupe plus de propagande maçonnique que d'études militaires. A peine son protecteur descendu dans la tombe, le colonel à blâmé, attaqué hautement la politique opportuniste et s'est retourné vers M. Clémenceau... On a raconté le rôle joué par le colonel Riou dans la découverte de l'inénarrable Thibaudin. Aujourd'hui les opportunistes tombent sur ce colonel, mobile dans ses affections, à qui, disent-ils, la reconnaissance est légère. Ils lui reprochent de « manquer de tenue », et M. Versigny a lu, dans le bureau de la Chambre et des questeurs, un rapport « fulminant » contre ce personnage qui fait évidemment trop parler de lui dans les couloirs parlementaires.

Les dissentiments ministériels contre M. Jules Ferry et ses collègues opportunistes s'accroissent plus profondément. Le mot de « conflit ministériel » circule dans les groupes parlementaires. Le président du conseil ne peut obtenir, raconte-t-on, que ses collègues des affaires étrangères et de l'intérieur lui soumettent les communications diplomatiques et administratives. Chacun prétend rester maître responsable de la direction de son département et n'avoir à rendre compte qu'au conseil des ministres et non pas préalablement à M. Jules Ferry.

Les difficultés ne sont pas moins vives en ce qui concerne le choix des sous-secrétaires d'Etat. M. Jules Ferry voudrait imposer ses choix ; ses collègues prétendent qu'ils ne peuvent accepter de « surveiller », qu'il leur faut pour collaborateurs des amis jouissant de toute leur confiance. C'est le commencement des rivalités que je vous signalais dès la formation du cabinet.

« Je ne me trompe jamais. — Et quand descendras-tu ? — Cela dépend. — De quoi ? — Du secret. — Pierre n'insista pas ; il pensait que la présence des Cosaques imposait la plus sévère réserve à son associé et à son ami, et la journée s'écoula sans qu'il fut question de l'expédition projetée. Dans la soirée, le Saint-Nicolas s'étant approché de la terre, se disposait à déployer ses filets dans une sorte d'anse caillouteuse, au-dessous d'un rocher grisâtre, sur le sommet duquel brillait un feu, allumé sans doute par quelque tribu ostiaque ou samoyède, quand un canot d'écorce de bouleau, monté par cinq ou six hommes, que la couleur ardente de leurs cheveux et la forme étrange de leurs vêtements faisaient facilement reconnaître pour appartenir aux tribus errantes des Ostiaqs, doubla tout à coup le promontoire, se dirigeant vers la barque de pêche, comme s'il eût voulu l'accoster. Un des Cosaques crut sans doute que telle était l'intention des rameurs, car, se penchant sur le bastingage, il leur cria rudement : — Nazad sabaki ! (En arrière, chiens, ou nous vous coulons !)

« La droite sénatoriale réunie hier pour examiner l'opportunité d'une interpellation sur les décrets qui ont frappé les princes d'Orléans de déchéance militaire, s'est à l'unanimité moins deux voix prononcée pour une demande d'interpellation qui sera déposée jeudi sur le bureau du Sénat. Parmi les orateurs inscrits, on nomme MM. le général Robert, le général d'Andlau, de Carayon-Latour et le baron de Lareintz. Plusieurs sénateurs de la gauche proposeront, dit-on, l'ajournement de la discussion à un mois. Nous n'en serions pas surpris. Les malfaisants ne cherchent-ils pas toujours à étouffer les cris de leurs victimes ? Toujours l'enseignement gratuit ! La Chambre a adopté aujourd'hui un projet de loi tendant à imposer à la ville de Foix (6,500 habitants) un emprunt de 1,800,000 francs pour la construction d'un collège. Cet emprunt imposera aux contribuables une charge annuelle de 81 centimes additionnels pendant 30 ans ! N'est-ce pas tout simplement scandaleux ?

Après ce vote, on a repris la discussion ou plutôt la lecture des propositions de loi municipale. Toutes les dispositions tendant à restreindre la liberté des communes pour fortifier le despotisme de l'Etat ont été vigoureusement soutenues par M. Waldeck-Rousseau et adoptées avec un véritable enthousiasme par les libérateurs ministériels. Le ministre de l'intérieur n'a jamais oublié la définition de la République française : « La liberté est une vieille guitare. » Ce monsieur n'aime que les instruments de musique approuvés par l'opportunisme.

« La liberté est une vieille guitare. » Ce monsieur n'aime que les instruments de musique approuvés par l'opportunisme.

FRANCE

Le Journal officiel annonce que le général Février est nommé commandant du 6^e corps d'armée, en remplacement du général Chanzy.

A la suite d'entrevues entre MM. Gladstone, Grey et Challengel-Lacour, on croit qu'une certaine détente est survenue dans les rapports entre l'Angleterre et la France.

ITALIE

A Rome, dans la soirée de mardi, trois pétards de papier ont éclaté simultanément sur la place du Quirinal, dans le vestibule du palais Chigi et sur la place de Venise. Ces explosions n'ont amené aucune conséquence regrettable.

Le bruit court que quelques arrestations ont été faites.

ALLEMAGNE

Le Landtag prussien s'est occupé vendredi et samedi de la situation faite aux catholiques prussiens par le gouvernement de Guillaume. A l'occasion de la discussion du budget des cultes, M. de Schorlemer demandé au gouvernement de s'expliquer sur le sujet de la non exécution de la loi du 31 mai 1882, touchant les pouvoirs constitutionnels accordés au gouvernement pour l'application des lois de mai. « Le ministre des cultes, a dit l'orateur, nous a affirmé que cette loi serait un gage de paix ; nous avons fait appel à notre conciliation et nous avons loyalement répondu. Nous avons fait, car sinon on aurait taxé le centre et le parti hostile à la paix. Les événements nous ont prouvé que nous avions bien agi en votant les pouvoirs discrétionnaires. Il est servi, clairement que ces derniers n'ont servi à rien, et toute la responsabilité de la continuation de la crise retombera sur le gouvernement. Désormais personne ne pourra

rait travaillé pour faire donner au rade Thibaudin la succession du général Chanzy. Si peu scrupuleuse qu'elle soit, la gauche ne voudrait pas prendre à elle seule la responsabilité du choix Thibaudin. De là, sa proposition d'inscrire trois noms dont l'un seulement serait ratifié, mais par la réunion plénière qui dès lors assumerait la responsabilité du choix. Ce n'est pas flatteur pour Thibaudin, mais c'est malin, on ne peut le contester.

Le centre, à une forte majorité, a repoussé ce système pour s'en tenir à l'ancien. L'union républicaine s'est prononcée également contre l'innovation projetée. Toutefois l'union républicaine a émis l'avis qu'il devait chercher des garanties, en imposant, par exemple, au candidat choisi l'obligation de faire une profession de foi ou de signer un engagement.

Ah bien ! supposons que Thibaudin soit choisi et qu'il signe un engagement : voilà un joli billet qu'aura le La Châtre de Luxembourg.

Parmi les orateurs inscrits, on nomme MM. le général Robert, le général d'Andlau, de Carayon-Latour et le baron de Lareintz. Plusieurs sénateurs de la gauche proposeront, dit-on, l'ajournement de la discussion à un mois. Nous n'en serions pas surpris. Les malfaisants ne cherchent-ils pas toujours à étouffer les cris de leurs victimes ? Toujours l'enseignement gratuit !

La Chambre a adopté aujourd'hui un projet de loi tendant à imposer à la ville de Foix (6,500 habitants) un emprunt de 1,800,000 francs pour la construction d'un collège. Cet emprunt imposera aux contribuables une charge annuelle de 81 centimes additionnels pendant 30 ans ! N'est-ce pas tout simplement scandaleux ?

Après ce vote, on a repris la discussion ou plutôt la lecture des propositions de loi municipale. Toutes les dispositions tendant à restreindre la liberté des communes pour fortifier le despotisme de l'Etat ont été vigoureusement soutenues par M. Waldeck-Rousseau et adoptées avec un véritable enthousiasme par les libérateurs ministériels. Le ministre de l'intérieur n'a jamais oublié la définition de la République française : « La liberté est une vieille guitare. » Ce monsieur n'aime que les instruments de musique approuvés par l'opportunisme.

FRANCE

Le Journal officiel annonce que le général Février est nommé commandant du 6^e corps d'armée, en remplacement du général Chanzy.

A la suite d'entrevues entre MM. Gladstone, Grey et Challengel-Lacour, on croit qu'une certaine détente est survenue dans les rapports entre l'Angleterre et la France.

ITALIE

A Rome, dans la soirée de mardi, trois pétards de papier ont éclaté simultanément sur la place du Quirinal, dans le vestibule du palais Chigi et sur la place de Venise. Ces explosions n'ont amené aucune conséquence regrettable.

Le bruit court que quelques arrestations ont été faites.

ALLEMAGNE

Le Landtag prussien s'est occupé vendredi et samedi de la situation faite aux catholiques prussiens par le gouvernement de Guillaume. A l'occasion de la discussion du budget des cultes, M. de Schorlemer demandé au gouvernement de s'expliquer sur le sujet de la non exécution de la loi du 31 mai 1882, touchant les pouvoirs constitutionnels accordés au gouvernement pour l'application des lois de mai. « Le ministre des cultes, a dit l'orateur, nous a affirmé que cette loi serait un gage de paix ; nous avons fait appel à notre conciliation et nous avons loyalement répondu. Nous avons fait, car sinon on aurait taxé le centre et le parti hostile à la paix. Les événements nous ont prouvé que nous avions bien agi en votant les pouvoirs discrétionnaires. Il est servi, clairement que ces derniers n'ont servi à rien, et toute la responsabilité de la continuation de la crise retombera sur le gouvernement. Désormais personne ne pourra

nous faire de reproches si nous refusons de voter en faveur de pouvoirs discrétionnaires.

Nous désirons, a continué l'orateur, un clergé catholique romain et non un clergé royal prussien. Il faut que le clergé dépende de l'évêque non des autorités séculières. Tous vos efforts pour décatoliser nos populations ne réussiront qu'à grossir les rangs de la démocratie socialiste. Partout où elle-ci semble pouvoir lutter avec quelque avantage contre une majorité catholique, le gouvernement la laisse en paix. Je voudrais le mettre en garde contre les conséquences de cette idée, qui se répand de plus en plus parmi nos populations, que nous autres citoyens catholiques nous n'avons plus aucune justice à espérer pour notre foi et pour notre Eglise.

Prenez garde, dirais-je au gouvernement, prenez garde éloignez-vous de cette route qui conduit à la perte de l'Etat de la société et de la monarchie. (Applaudissements répétés au centre.)

M. de GASSLER, ministre des cultes, a répondu par un long discours aux plaintes justifiées du baron Schorlemer.

Il a déclaré que la loi du 31 mai 1882 avait été appliquée, surtout en ce qui concerne le rétablissement de titulaires dans les sièges épiscopaux et dans les cures paroissiales. « Depuis un an et demi que je suis ministre, a dit l'orateur, j'ai rétabli beaucoup de sièges paroissiaux soumis au droit de patronat. Plus de 150 titulaires nouveaux ont été nommés. Dans le seul diocèse de Culm, il y a actuellement, malgré le décès occasionné par les décès et les maladies, plus de sièges occupés qu'en 1881. » Le ministre a ensuite reproché au centre de tenir une conduite qui force le gouvernement à laisser inactives toutes les mesures pacificatrices qu'il avait décidé de prendre. Il a critiqué le centre qui demande le rétablissement *statu quo ante*, ce qui entraînerait l'abolition des lois de Mai, alors que le Pape et ce parti lui-même, l'année passée, ne demandait qu'une révision organique des lois de mai. « Le gouvernement voulait rappeler un évêque et le rétablir sur son siège, mais le centre et le parti catholique, appuyés de certains évêques, ont commencé une agitation, et le gouvernement a renoncé à ses projets de clémence.

M. WINDTHORST a prononcé ensuite un discours dont voici les passages principaux : « Comme mon collègue, le baron Schorlemer, je suis d'avis que le gouvernement portera seul toute la responsabilité de la situation, parce que c'est lui-même qui a fait ces lois qu'il se refuse aujourd'hui à supprimer. Le gouvernement n'est pas sincère. J'ai voulu gracier un évêque, dit-il, mais il y a eu une agitation.

Les diocésains de Cologne pétitionnent afin d'obtenir la grâce de leur bien-aimé évêque et l'on appelle cela de l'agitation. Une supplique dans laquelle on conjure l'empereur de faire usage de son droit, dans laquelle on n'écrit aucun mot auquel on puisse reprocher quoi que ce soit, est taxée d'agitation factieuse !

L'évêque de Breslau demande aux curés des paroisses de son diocèse, mis en possession de leur cure contrairement à toutes les règles canoniques, de déposer leur car. C'était là une mesure nécessaire, l'Etat se créait un droit qu'on ne lui avait jamais accordé. Le gouvernement se plaît à nous traiter avec des moyens diplomatiques grands et petits.

Il trouve que c'est un agrément pour lui de mêler et d'opposer les partis les uns

Je suis fier du titre que me donnent ceux qui m'appellent un homme vieux et tout cassé, mais je ne sais sur quoi on se base pour m'accuser de par mes discours électoraux d'être un ennemi de l'Etat.

J'ai demandé que le rétablissement *statu quo*; ce n'est là rien de mal. Je l'école convaincu, moi aussi, que la lutte pour le titre sera plus sérieuse encore que la lutte pour l'Eglise. L'école c'est le christianisme, c'est la lutte pour la croix, et dans laquelle nous ne céderons pas. C'est une lutte où doivent nous les chrétiens, quels qu'ils soient, doivent nous soutenir ! (Applaudissements à droite et au centre.) Je regarde avec calme l'attaque du ministère des cultes contre moi, parce que j'ai déclaré que je défendrai jusqu'au bout les écoles chrétiennes. De pareilles attaques fortifient ma position, monsieur le ministre, et mes électeurs ne m'abandonneront pas, comme moi non plus je ne leur ferai pas défaut. (Applaudissements au centre.) La politique actuelle du gouvernement tend à faire de

l'Eglise une simple institution de l'Etat, pareille à un bureau de police, que l'on désigne du nom de département de l'Eglise.

Voilà le but principal, et l'Anzeigepflicht n'est qu'un moyen d'atteindre ce but. On parle du régime wurtembergeois, mais dans ce pays existe un ministère catholique, et non un ministère des cultes et des conseillers qui tous sortent de la mauvaise école. Les concessions faites par le Saint-Père sont considérables, sans que la révision totale des lois de mai soit exigée.

Mais le gouvernement désire rester dans le borbier des lois de mai. L'Eglise voulait et veut encore la paix, mais le gouvernement ne veut pas la paix, quoique le respectable vieillard qui occupe trône la veille sincèrement. Après, comme avant le discours du ministre, je resterai toujours fidèle défenseur du droit de toutes les églises, de toutes les confessions de la liberté des cultes et des écoles chrétiennes. »

M. de GOSSLER a répondu à M. Windthorst. Il proteste contre l'interprétation donnée à sa conduite au sujet de la question scolaire. « Je ne veux pas laisser croire que je suis opposé aux idées de M. Windthorst au sujet des écoles chrétiennes. Sur ce terrain-là le gouvernement l'appuiera toujours. Je ne puis faire aux questions de M. Windthorst la réponse que celui-ci croit qu'elles méritent. »

Dans la séance du 23 février la discussion s'est ouverte par un discours de M. Pierre Reichenperger, qui a reproché au ministre des cultes son discours agressif de la veille et les accusations qu'il a portées contre l'évêque de Breslau. Quand M. de Bismark a commencé le *Kulturkampf*, a dit l'orateur, il a déclaré que ce n'était pas là une institution permanente, et que lorsqu'il y aurait sur le trône pontifical un ami de la paix, cet état de choses cesserait. Le Pape Léon XIII n'est-il pas un ami de la paix ? Il est depuis cinq ans sur le trône pontifical et on n'entend plus parler de la paix.

Les négociations avec Rome n'ont qu'un but : obtenir le plus de concessions possible. Alors même qu'on a atteint ce résultat, on ne semble pas encore satisfait. Le ministre a dit hier que les négociations avec Rome n'étaient pas rompues ; cette nouvelle est la meilleure chose de tout son discours. » L'orateur a rejeté sur le gouvernement toute la responsabilité de la situation. « Si la paix ne se rétablit pas, a-t-il dit, la faute en sera au gouvernement, qui pouvait abolir depuis longtemps les lois de mai, sans aucune intervention du Saint-Siège. Aucune des promesses faites par le gouvernement lors de la discussion des lois de mai n'a été tenue. » L'orateur a terminé en priant la droite conservatrice de bien méditer ses paroles et d'agir de façon à ce que le peuple garde sa religion.

M. S. TÖCKER déclare, au nom de son parti (conservateur), que celui-ci ne se mêlera pas à ce débat parce que les motifs qui ont poussé le ministre à agir comme il l'a fait ne paraissent pas suffisants. L'orateur attaque l'Eglise catholique, qui, dans les mariages mixtes, exige que tous les enfants soient catholiques. Il demande que le gouvernement soit plus circonspect dans son choix de professeurs pour l'enseignement supérieur. Il demande ensuite, aux applaudissements unanimes du centre et de la droite, la destitution du professeur Dubois Reymond, recteur de l'Université de Berlin, un darwiniste et un matérialiste déclaré.

M. le baron de SCHORLEMER prend à son tour la parole pour défendre M. Windthorst contre les attaques dirigées contre lui. Il a déclaré que tout le parti du centre était étroitement uni à son chef, et que les idées développées par celui-ci à la tribune étaient celles de tout le parti du centre. Ce dernier a fait une véritable ovation à l'orateur lorsqu'il s'est écrié, en terminant son discours : « On dit des perles que plus elles sont portées, plus elles acquièrent de valeur ; eh bien ! voilà douze ans que nous portons la perle noire de Meppen, et nous n'avons fait qu'y gagner en valeur et en splendeur ; nous la porterons jusqu'à la fin. »

Samedi, 24 février M. Biesenbach, prenant la parole à propos du budget des cultes pour l'archevêché de Cologne, a protesté contre l'assertion du ministre qui avait dit que la pétition adressée à l'Empereur pour le rappel de Mgr Melchers, archevêque de Cologne, avait été faite dans un but factieux. Il a remercié le ministre des cultes pour les paroles élogieuses prononcées par lui dans un de ses récents voyages dans les provinces rhénanes à l'adresse des populations catholiques de ce pays, et a exprimé toute la douleur ressentie par le peuple catholique privé de son évêque. Il a prédit au

gouvernement que, si cette situation ne prenait pas fin, on aboutirait au socialisme, c'est-à-dire à la destruction de tout l'édifice social.

POLOGNE

On nous transmet de Zurich une adresse d'actions de grâces des prêtres polonais exilés présentée à l'Œuvre d'assistance internationale. Cet écrit publié par les journaux polonais a été envoyé au fondateur de cette Œuvre, le comte Ladislas Plater.

« Gouvernement de... le 14 janvier 1883.

« Monsieur le Comte notre digne protecteur ! « Au milieu de l'indifférence religieuse et de l'impiété qui caractérisent notre siècle, il est consolant de voir des actes de charité chrétienne sans laquelle, selon la parole divine, les bonnes œuvres sont vaines. C'est ainsi que l'amour du prochain forme le lien principal entre les hommes et entretient leur solidarité.

« La Pologne qui s'est identifiée avec le catholicisme et qui lui a rendu des services éminents est aujourd'hui la plus persécutée pour sa fidélité à l'Eglise et à sa nationalité. Des centaines de prêtres sont devenus la proie de la misère et de l'exil, et la mort d' inanition menaçait leur existence. C'est alors qu'ils se sont écriés : *Domine perimus!* et il leur a répondu comme il l'a fait à ses apôtres : *Quare dubitatis modica fidei?!* Et en effet Dieu dans son infinie miséricorde a veillé sur nous, il a éveillé dans les fidèles une ardente charité qui nous sauve dans notre malheureuse situation et nous rappelle les belles œuvres des premiers temps de la chrétienté.

« Dans notre long et lointain exil il nous est impossible d'apprécier toute l'étendue de la bienfaisance de votre belle Œuvre d'assistance, mais en la jugeant d'après les avantages que nous en retirons, elle est grande et durable. Les nationalités de nos bienfaiteurs se confondent dans leurs offrandes, un seul sentiment prédomine, celui de la solidarité catholique, lorsqu'il s'agit des victimes de la persécution de l'Eglise. C'est ainsi que sous les auspices de la croix règne l'unité entre les fidèles des divers pays. Que le saint nom du Seigneur soit béni !

« Mais si la charité vit dans les cœurs catholiques, ceux qui la font valoir et la rendent pratique rendent un grand service. Nous vous sommes donc reconnaissants pour la fondation de cette Œuvre d'assistance bien organisée malgré les obstacles qu'elle rencontre. Vous vous êtes identifié avec la grande infortune de vos compatriotes exilés, vous vous êtes rendu compte du danger qui menace leur existence, et vous avez consacré vos efforts pour les sauver. Tous les exilés gardent pour vous dans leur cœur la plus vive gratitude. Sans l'Œuvre que vous avez fondée, beaucoup d'entre nous seraient morts de faim. Que Dieu vous récompense pour une Œuvre si bienfaisante !

« Dans l'impossibilité, à cause des difficultés locales, de pouvoir vous envoyer cette adresse signée par tous mes compagnons d'infortune qui sont nombreux, je crois devoir en leur nom vous l'expédier ; elle exprime fidèlement leurs sentiments.

« Nous prions Dieu pour nos bienfaiteurs et nous faisons des vœux pour la plus longue conservation de votre vie et le succès de vos travaux inspirés par votre zèle religieux et national.

« Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'hommage de notre dévouement et de notre gratitude. L'abbé... »

(*au nom des prêtres polonais exilés.*) (Le signataire est un prêtre des plus distingués de la Pologne, plein de piété et d'instruction.)

CANTON DE FRIBOURG

La Société romande des apiculteurs fribourgeois, à l'instar des années dernières, fera donner dans diverses localités, des conférences sur la manière de soigner les abeilles au printemps. Ces conférences ont tout particulièrement leur intérêt cette année-ci, où l'été précédent a été tout particulièrement désastreux pour les insectes. La Société a cru de son devoir d'avertir par nos conférences les propriétaires d'abeilles du danger qui menace la plus grande partie des colonies au sortir du printemps, par suite du défaut de nourriture.

En conséquence, deux conférences seront données la semaine prochaine : la première à Promasens, lundi, 5, à l'auberge de la localité, à 1 h. 1/2 du jour ; la seconde, mardi, 6, à l'Hôtel-de-Ville d'Attalens, à 1 heure 1/2.

M. le conseiller d'Etat Menoud a remis à la Commission de l'Orphelinat de Fribourg la somme de 40,000 fr. en exécution du legs de M. Aimé Frossard, son beau-frère.

Le correspondant bien connu de la Gazette de Lausanne profite de l'occasion pour lancer une dernière rade contre M. Menoud, qui, d'après lui, aurait désavoué la sentence imposée aux tribunaux de Fribourg.

La vérité c'est que les tribunaux cantonaux ont prononcé la caducité du legs en ce qui concerne l'établissement d'une école secondaire sans religion, et que la remise du legs à l'Orphelinat est la suite et la consécration de la ligne de conduite suivie, dès le principe, en cette affaire, par M. et M^{me} Menoud.

Le conseil d'Etat a nommé débitants de sel, à Fétigny, M^{me} Marie Renevey ; à Domicidier, M. Joseph Corminboeuf.

M^{me} Margot, Françoise, de Sainte-Croix (Vaud), est autorisée à exercer la profession de sage-femme dans le canton.

ŒUVRE DES MISSIONS INTÉRIEURES

Suisse française.

a) Dons ordinaires

RECTIFICATION de la liste du mois précédent (janvier). Page 9, seconde colonne, ligne septième, au lieu de *Nommens lisez : Onnens.*

| | FR. C. |
|---|-----------------|
| Report du N° 1 (1883). | 882 80 |
| Neuchâtel, paroisse catholique. | 40 — |
| Bernevesin (Jura bernois). | 20 — |
| Tavel (Fribourg). | 40 — |
| Vuisternens-en-Ogoz. | 45 — |
| Carouge (Genève). | 34 40 |
| Genève. | 41 — |
| Samsales (Fribourg). | 1 — |
| Genève, M. Fleury, révérend Vicaire général. | 3 — |
| Vuisternens-devant-Romont. | 73 — |
| Saint-Martin (Fribourg), anonyme. | 4 — |
| Saint-Martin (Fribourg), collecté faite à l'église. | 86 — |
| Mezières (Fribourg) anonyme. | 10 — |
| Neirivue (Fribourg), section du Pius-Verein. | 5 — |
| Total Fr. | 1,495 30 |

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

BRUXELLES, 28 février.

La présence de la femme Bancas, maîtresse de Cyvoct, a été signalée à Verviers. Cyvoct manifeste de l'inquiétude, lorsque, dans les interrogatoires, il est question de cette femme ; il semble craindre ses révélations.

La police continue d'actives recherches concernant les individus suspects.

MADRID, 27 février.

Le président de la cour royale de Malaga a informé le préfet de cette ville que l'on vient de procéder à l'exhumation des cadavres de plusieurs personnes récemment enterrées à Marbella et que l'examen des cadavres prouve que ces personnes ont été assassinées.

La dépêche ajoute qu'il règne une vive émotion à Marbella.

WASHINGTON, 28 février.

Le gouvernement a désavoué M. Partridge, son ambassadeur au Chili, qui s'était concerté avec les ambassadeurs européens pour engager le Chili et le Pérou à conclure la paix.

M. Partridge est rappelé.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

UN COFFRE-FORT AMBULANT — Samedi, au Tapis-Rouge, à Paris, une dame d'une soixantaine d'années, à l'air respectable, entièrement vêtue de noir, donnait en paiement une pièce de cinq francs en argent à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1868, que le caissier déclara être fausse et rendit.

L'acheteuse, qui parut fort contrariée, tira de la poche de sa robe un sac en toile dans lequel elle prit au hasard une autre pièce de cinq francs à la même effigie et du même millésime, que le caissier refusa encore.

Comme la vieille dame avait son sac plein de ces pièces, le caissier fit aviser un gardien de la paix qui invita la dame à le suivre au bureau de M. de Buschères, commissaire de police.

Interrogée par ce magistrat, elle balbutia des réponses évasives, inintelligibles, qui ne firent que la compromettre.

Ce fut bien autre chose lorsque, après l'avoir fait fouiller par une femme, on dé-

couvert, outre les 1,200 francs en pièces de cinq francs contenues dans le sac en toile, quatre autres sacs pareils soutenus sous la robe et au-dessus du jupon par une ceinture spéciale.

Dans ces sacs, on découvrit pour près de 100,000 francs de titres au porteur et six billets de banque de 1,000 francs et un millier de francs en or.

A la ceinture, était aussi suspendu, à l'aide d'un fil de fer, un volumineux trousseau de clefs.

La vieille dame, qui avait eu le temps de se remettre de l'émotion causée par son arrestation, déclara nettement qu'elle se nommait M^{me} veuve X..., propriétaire et rentière; et en même temps elle donna son adresse.

Elle avait pour habitude de ne jamais laisser ni titre ni argent dans son logement, où elle vit seule, sans domestique.

Questionnée sur la provenance des pièces fausses, elle affirma ignorer que ces pièces

fussent mauvaises et ajouta qu'ayant bien soin, chaque fois qu'elle recevait de la monnaie, de vérifier si elle était de bon aloi, elle doutait encore que les pièces refusées aux magasins du Tapis-Rouge fussent réellement fausses.

M. de Buschères envoya séance tenante, un de ses inspecteurs avec les 1,200 francs de pièces de cinq francs chez un changeur, qui déclara qu'il ne s'y trouvait pas une pièce fausse.

M^{me} veuve X... fut remise aussitôt en possession de son argent et de ses titres qu'elle remplaça dans les sacs rajustés autour de sa taille; puis elle reprit le chemin de son domicile.

Les curieux, amassés devant la porte du commissariat de police, ne se sont pas doutés, en voyant cette femme, qu'ils avaient devant eux un coffre-fort ambulante.

Il est peu de personnes qui n'aient eu sous les yeux, des exemples d'animaux de

race différente et généralement antipathique l'une à l'autre, vivant contrairement à l'habitude en bonne intelligence et même manifestant une vive affection l'un pour l'autre. Chien et chat sont, d'après le proverbe, des ennemis traditionnels, héréditaires — et pourtant, on voit souvent des exceptions à cette règle. Généralement, il y a peu d'affection entre le chat et le pigeon, ou du moins, le premier de ceux-ci n'apprécie guère le second que comme article alimentaire; cependant il y a des exemples prouvant la possibilité d'une entente cordiale.

Le *New-York Weekly Herald* cite une singulière amitié existant entre un chat et une poule.

Un visiteur remarqua, chez une dame de sa connaissance, une grosse chatte noir qui jouait très amicalement avec une belle poule blanche, et témoignait par un ronron vigoureux de la satisfaction qu'elle éprouvait à ce faire. Le visiteur s'étonnait. La

dame lui expliqua alors de quelle façon était née cette intimité.

La chatte étant pleine avait, quelques mois auparavant, chassé de son nid une poule qui couvait un œuf et avait décidé de mettre bas dans ce nid. L'œuf resta doucement chauffé par la chatte, et, presqu'au moment de la naissance de la petite portée, le poulet, ayant achevé son développement, se hâta de sortir de sa coquille.

La chatte protégea le poussin qui se mandait qu'à l'étre; les petits chats vécurent en frères et sœur emplumée, qui devint ainsi membre de la famille féline. Depuis cette époque, la chatte a une affection particulière pour son enfant adoptif et l'entoure d'une sollicitude toute spéciale: souvent le poussin devenu poule vient se nicher aux côtés de la chatte, à la grande satisfaction de celle-ci.

M. SOUSSENS, Rédacteur

Quiconque se sert des Pilules Suisses de Rich. Brandt contre les dérangements des fonctions des organes digestifs, est bientôt délivré pour toujours de ce mal et est préservé de la goutte et du rhumatisme, éruptions de la peau, maladies des articulations, etc., toutes maladies qui fréquemment en sont la suite. 1 fr. 25 la boîte, laquelle dure un mois entier. On trouve ces Pilules

En vente dans les pharmacies

LES BAINS DE L'HOTEL NATIONAL

Seront ouverts tous les jours.
(H. 138 F.) (124)

A VENDRE

Claude Gaudard, à Semsales

Offre à vendre séparément les immeubles qu'il possède au dit lieu consistant en:
Art. 442. Une maison avec grange et écurie.

Art. 900. Es Franx 2 hectares excellent terrain avec grange et écurie sus-existantes.
Art. 446, 469 et 933. Soit prairies et maraîches.

Le tout d'un excellent rapport.
Conditions très favorables de paiement.
S'adresser au propriétaire **Claude Gaudard.** (129)

ON DEMANDE

pour un petit ménage, une brave fille, sachant un peu faire la cuisine. (132)
S'adresser au bureau du journal qui indiquera.

AVIS

La soussignée prévient l'honorable public de la ville et des environs qu'elle se charge des ouvrages de son état de modiste, principalement du blanchissage des chapeaux ainsi que des articles de lingerie. Elle se recommande aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance. (131)
Gremaud, Reine, rue de la Lenda.

MAISON D'ÉDUCATION UEBERSTORF CANTON DE FRIBOURG

BONNE ÉDUCATION CATHOLIQUE
Enseignement des branches littéraires les plus utiles, langue française et allemande; cours théorique et pratique d'économie domestique.
Entrée des classes 1^{er} avril et 1^{er} octobre.
PENSION: 91 fr, par trimestre.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à la Supérieure. (112)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE :

UN CURÉ DE CAMPAGNE

AU XIX^{ME} SIÈCLE

VIE DU VÉNÉRABLE JEAN-BAPTISTE-MARIE VIANNY
CURÉ D'ARS

PAR M^{me} É. DESMOUSSEAU DE GIVRÉ

2 vol. in 12. — Prix brochés: 4 fr. 50. — Édition de luxe avec gravures illustrées: 10 fr.

LE RÉVÉREND PÈRE LOUIS MILLÉRIOT

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
par le P. CHARLES CLAIR
DE LA MÊME COMPAGNIE

Un beau volume in-12 de 184 pages, édition populaire, prix 1 fr.

En vente à l'imprimerie catholique.

LA CHAIRE CONTEMPORAINE

NOUVEAU RECUEIL DE CONFÉRENCES, INSTRUCTIONS ET SERMONS INÉDITS
SUR TOUTE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE
DISPOSÉS DANS UN ORDRE LOGIQUE ET FORMANT
L'APOLOGIE ORATOIRE DU CHRISTIANISME
à notre époque

D'après N. S. P. le Pape, NN. SS. les évêques, les missionnaires, les religieux de différents Ordres, les prédicateurs de stations, les curés, chapelains et aumôniers

Par M. LELANDAIS
AUTEUR DU CHOIX DE LA PRÉDICATION CONTEMPORAINE

5 beaux volumes in-8. Prix: 24 francs.
Ouvrage approuvé par plusieurs évêques

La Chaire contemporaine est la suite attendue, le complément nécessaire du CHOIX DE LA PRÉDICATION dont cinq éditions ont été rapidement écoules.

Nous laisserons des voix plus autorisées que la nôtre faire connaître le but, le mérite et l'importance du nouvel ouvrage de M. l'abbé LELANDAIS. Disons seulement que la *Chaire contemporaine* se distingue essentiellement de tous les recueils de sermons par sa méthode et la régularité de ses divisions en parties, sections et chapitres avec sommaire en tête de chaque instruction, — par le choix des sujets tous actuels pour le fond ou pour la forme, et de plus inédits, sauf les instructions épiscopales, — le mérite et l'autorité des auteurs tous contemporains, — enfin par la richesse des matières sur les sujets les plus importants, et toutefois par la substantielle brièveté de l'ensemble.

Toutes les grandes vérités du dogme trop souvent négligées dans les recueils de ce genre et si violemment attaquées de nos jours, sont puissamment défendues dans les deux premiers volumes de la *Chaire*; les sujets les plus actuels de la morale et du culte sont traités dans les deux volumes suivants; les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints composent le cinquième et dernier volume.

- LISTE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX AUTEURS de la *Chaire contemporaine*
- S. S. PIE IX
CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES
Bardou, — Bécel, — Bélaval, — Bernadou, — Berteaud, — Besson, — Billiet, — Bonald, — de Bonnechose, — Borderies, — de la Boullerie, — Bravard, — de Cabrières, — Chalandon, — Chaulet d'Outremont, — Daniel, — Darboy, — David, — Delalle, — Desprez, — Donnet, — Dreux-Brézé, — Dubreuil, — Dupanloup, — Duquesnay, — Freppel, — Germain, — Giraud, — Guibert, — Haecquart, — Hugonin, — Jolly, — Lacroix, — Landriot, — Lequette, — Marguerye, — Mathieu, — Mazenod, — Meignan, — Meirieu, — Mermillod, — Nogret, — Olivier, — Parisis, — Pavy, — Pie, — Perraud, — Place, — Plantier, — Ramadié, — Ravinet, — Rossat, — Rousselet, — Salinis, — De la Tour d'Auvergne, — Turinaz, — Villecourt, etc.
- En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg

ANNONCES

DU

PATRONAGE DES JEUNES GENS

DÉSIRENT SE PLACER:

Comme filles de chambre et **bonnes**, trois jeunes personnes de Fribourg (40-55 60), une de Dirlaret (41), trois de la Broye (41-59 64).

Comme cuisinières, une jeune personne de Saint-Gall (61), — une personne d'Epalinges (53), — une de Fribourg (63), — une du canton de Neuchâtel (54).

Comme concierge, une personne de la Glâne (54).

Comme filles de cuisine, une jeune fille de la Broye (58), — une de Fribourg (56).

Pour apprendre la cuisine, une jeune personne du canton de Soleure (56).

Un garçon demande une place dans une auberge ou magasin. (67)

Un lithographe allemand, 49 ans, demande une place chez un lithographe français. (68)

Comme tailleur, une jeune fille du canton de Thurgovie désirerait se placer chez une bonne couturière de Fribourg. Elle a déjà une bonne partie de son apprentissage, et voudrait à payer une petite pension pour continuer à mener. Excellentes recommandations. (49)

Comme instituteur dans une école catholique, un homme originaire d'Alsace possédant bien le français, l'allemand et l'italien. (45)

Comme garçons de peine, plusieurs jeunes gens. (46, 47)

Comme fille de magasin, une jeune personne de Lucerne connaissant les deux langues, bons certificats. (48)

Comme apprenti peintre-gypseur, un jeune homme, du canton de Fribourg.

Comme apprenti scieur, un jeune homme du Valais.

DEMANDES DIVERSES

Dans une bonne famille de la Suisse française, on prendrait en pension pour un jeune modique un jeune homme de la Suisse romande (47).

Volontaire, un jeune homme du canton d'Argovie désire se placer comme volontaire dans une maison de commerce de la Suisse française ou de France. De préférence *Quinquillerie* ou *gros* (47).

Bureau, un jeune homme du canton d'Argovie désirant apprendre le français cherche l'occupation dans un bureau, il payerait une petite pension.

On demande un apprenti jardinier pour le 1^{er} mars (65).

Une jeune personne désirerait se placer dans une famille où elle puisse apprendre à faire les *matras*, elle rendrait des services dans le ménage. Elle resterait une année (66).

En vente à l'imprimerie catholique

Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, par Mgr Darboy, augmentée de réflexions et illustrée de 8 magnifiques gravures d'Overbeek, 1 vol. grand in-8, avec encadrement en noir et titre chromo, rel. mi-chagrin, dorée, prix 20 fr.

Jérusalem et la Terre-Sainte, notes de voyages, recueillies et mises en ordre par Mgr Darboy, vol. in-8, illustré de 16 gravures sur acier par M. Rouargue, riche rel. toile, che dorée, prix 12 fr.

Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par L. Veuillot, précédée d'un bref de Pie IX et de l'auteur, 4 vol. grand in-8 raisin de 636 pages, encadrées, caractères elzéviériens, orné d'une magnifique gravure du Sauveur, rel. mi-chagrin, tranche dorée, prix 12 fr.

Vie et Voyages de Christophe Colomb, par M. Roselly de Lorgues, 1 vol. in-8, ill. de 14 gravures sur acier par M. Rouargue, riche rel. toile, tranche dorée, prix 12 fr.

Bibliothèque des enfants, choix de jolis vol. rel. toile, tranche dorée et jaspée, de 2 fr.